



Carole DELGA
Ancienne ministre
Présidente

Toulouse, le - 9 MAI 2019

Monsieur Jean-Luc MOUDENC
Président
TOULOUSE METROPOLE
6 Rue René Leduc
BP 35821
31505 TOULOUSE CEDEX 5

NOS RÉF. : PB/RV/LB/MB - **D19-02403**

AFFAIRE SUIVIE PAR : Bénédicte RIEY

CONTACT : benedicte.riey@laregion.fr

Tél.: 05 61 39 65 61

OBJET : Avis de la Région Occitanie / Pyrénées Méditerranée sur votre Plan Climat Air Energie Territorial

Monsieur le Président,

Par courrier en date du 15 mars 2019, vous sollicitez l'avis de la Région sur votre Plan Climat Air Energie Territorial, conformément à la Loi relative à la Transition Energétique pour la Croissance Verte du 17 août 2015.

Conformément à la loi NOTRe, les futurs Schémas Régionaux d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET) se substituent à plusieurs schémas existants dont les Schémas Régionaux Climat Air Energie (SRCAE) qui constituent actuellement le cadre de référence en matière de planification climat air énergie.

La Région en sa qualité de chef de file dans les domaines de l'énergie, de l'air et du climat s'est engagée à devenir la première région à énergie positive d'Europe à l'horizon 2050. Son ambition est de couvrir 100% de la consommation d'énergie finale régionale par la production d'énergie renouvelable locale, en s'appuyant sur des mesures d'efficacité et de sobriété énergétiques. En effet, pour atteindre cet objectif, il convient d'agir dès aujourd'hui pour diviser par 2 la consommation d'énergie par habitant et multiplier par 3 la production d'énergie renouvelable au niveau régional. Ce scénario constitue le volet « énergie » du futur SRADDET.

Toulouse Métropole est une des premières collectivités de la Région à avoir élaboré son Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) conformément aux exigences de la Loi pour la Transition Energétique et la Croissance verte.

Dans le cadre de votre PCAET, l'ambition de réduire de 20% votre consommation d'énergie à horizon 2030 représente une première étape pour s'inscrire dans l'objectif régional d'une baisse de 40% à horizon 2050. Des actions d'efficacité énergétique sont envisagées dans le logement dans le cadre de la rénovation de l'habitat privé et la réhabilitation énergétique du logement social, elles s'inscrivent dans la stratégie Région à Energie Positive dont l'un des piliers est la rénovation et la construction de bâtiments économes en énergie et sobres en ressource.



HÔTEL DE RÉGION

Des actions pour une mobilité sobre en carbone sont envisagées pour favoriser le covoiturage et promouvoir la mobilité électrique, favoriser les déplacements en vélo, améliorer l'offre de transport en commun et ainsi développer une mobilité décarbonnée sur votre territoire et au sein de votre collectivité. Ces actions respectent l'objectif inscrit dans la trajectoire Région à Energie Positive de réduire de 60% la consommation énergétique du secteur des transports d'ici 2050.

Il ressort également de vos travaux, la volonté de réduire les consommations énergétiques de votre territoire par des mesures de sensibilisation au sein de votre collectivité et sur votre territoire à destination des habitants de la Métropole.

Avec un doublement de la part des énergies renouvelables dans la consommation à horizon 2030, vos objectifs, inscrits dans votre Plan Climat, sont une première contribution à l'objectif de la Région de multiplier par trois la production d'énergie renouvelable régionale d'ici 2050. Le Schéma Directeur des Energies, que vous allez réaliser, permettra notamment de dégager une vision prospective et partagée du développement des énergies renouvelables et de récupération sur votre territoire.

Je constate que vous souhaitez aborder le développement des énergies renouvelables par une approche citoyenne qui s'inscrit ainsi dans une logique de développement local. Aussi je vous invite à vous rapprocher des services de la Région pour avoir de plus amples informations sur les nouveaux appels à projets 2019 et de manière générale sur nos dispositifs d'aide au développement des énergies renouvelables qui concernent l'ensemble des filières thermiques.

Des actions de soutien à l'innovation et de développement de démarches territorialisées, nourrissent votre ambition qu'un emploi sur 10 soit créé dans les métiers verts d'ici 2030 ; objectif qui contribue ainsi à la création de 90 000 emplois supplémentaires envisagés par la mise en œuvre de la Stratégie Région à Energie Positive.

Votre Plan Climat répond donc aux exigences de la Loi TECV et s'inscrit dans la stratégie Région à Energie Positive.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'expression de mes salutations distinguées.

Carole DELGA



Carole DELGA